



*Schéma départemental
des services aux familles
en Côtes d'Armor*

Décembre
2020



Les actions et services de soutien à la parentalité



Structures départementales

Présentation du répertoire

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, l'UDAF des Côtes d'Armor, en partenariat avec le collectif parentalité, a réalisé un recensement des actions et/ou services de soutien à la parentalité. Sur l'ensemble du département, cet état des lieux a pour objectif de mettre en lumière les actions et/ou services disponibles sur les différents EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) afin de pouvoir adapter l'offre de service aux besoins des territoires.

Sommaire

- Liste récapitulative des structures, actions et/ou services
- Fiches actions et/ou services des structures

Liste récapitulative des structures, actions et/ou services

Porteurs	Actions	Typologie
Accès Armor	Actions et formation	Formations de bénévoles ou / et de professionnels
	Lectures partagées	Actions et activités collectives
	Conférences-débats / soirées-débats	Conférences-débats / informations collectives des parents
ADALEA	Sensibilisation des jeunes	Accompagnement individuel et soutien des parents
	Permanences d'accueil	Accompagnement individuel et soutien des parents
	Ateliers « Pas seul »	Actions et activités collectives
	Ateliers d'expression « Histoire de dire »	Actions et activités collectives
ADMR	Soutien aux familles et à la parentalité	Accompagnement individuel et soutien des parents
Accueil des Familles de Détenus de la Maison d'Arrêt - AFDMA	Accueil de familles de détenus	Accompagnement individuel et soutien des parents
Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre - APEL 22	Rencontres parents école	Conférences-débats / informations collectives des parents
	Entretiens individuels et / ou familiaux d'orientation	Accompagnement individuel et soutien des parents
Association des jeunes diabétiques des Côtes d'Armor - DID'J 22	Soutien aux familles	Accompagnement individuel et soutien des parents
	Rencontre parents-enfants (sorties familiales)	Vacances et sorties familiales
	Rencontre-débat autour d'une pièce de théâtre	Conférences-débats / informations collectives des parents
Caisse d'Allocations Familiales	Accompagnement des familles	Accompagnement individuel et soutien des parents
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Parcours maternité	Accompagnement individuel et soutien des parents
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles CIDFF	Service d'accès aux droits	Accompagnement individuel et soutien des parents
Conseil Départemental / Direction enfance famille	Assistants sociaux (mission de prévention / protection de l'enfance)	Accompagnement individuel et soutien des parents
	Théâtre-Forum « Les aventures de bibo »	Actions et activités collectives
Conseil Départemental / Protection Maternelle Infantile - PMI	Permanences	Accompagnement individuel et soutien des parents
Enjeux d'Enfants Grand Ouest	Amélioration des conditions d'accueil des familles en parloir	Actions parents / enfants
	Ateliers collectifs de soutien à la parentalité	Actions et activités collectives
	Aide à la relation entre les parents incarcérés et leurs enfants	Accompagnement individuel et soutien des parents

Légende :

- Pour les parents
- Pour les enfants

Porteurs	Actions	Typologie
Itinérance	Loisirs familles : vacances et sorties familiales	Vacances et sorties familiales
	Aide à la scolarité	Accompagnement individuel et soutien des parents
	Activités enfance-jeunesse / ateliers parents-enfants	Actions parents / enfants
La Ligue de l'Enseignement	Compagnie Ephémère - Agir pour le langage	Actions et activités collectives
	Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire	Conférences-débats / informations collectives des parents
	La place des écrans dans la famille	Conférences-débats / informations collectives des parents
	Accompagner la pratique numérique des adolescent.e.s	Conférences-débats / informations collectives des parents
Le Gué	Espace rencontre	Espace rencontre
	Médiation familiale	Médiation familiale
Maison des jeunes et des adolescents 22	Accueil des jeunes et leurs familles	Accompagnement individuel et soutien des parents
Mutualité Française de Bretagne	Atelier nesting	Actions et activités collectives
Secours Populaire Français	Vacances familles (Aide au départ en vacances)	Vacances et sorties familiales
Sesam de Bretagne	CAP Jeunes : Collectif parentalité	Actions et activités collectives
	CAP Jeunes : Point accueil et écoute jeunes et familles	Accompagnement individuel et soutien des parents
	Permanences PAEJ Oxyjeunes à Rostrenen	Accompagnement individuel et soutien des parents
UDAF 22	Point Info Famille	Point Info Famille
	Fête des Familles	Actions parents / enfants
UNAFAM	Atelier d'entraide PROSPECT	Groupes de paroles et d'échanges
	Café rencontre	Groupes de paroles et d'échanges
	Groupes de paroles	Groupes de paroles
	Accueil de proches aidants de malade psychique	Accompagnement individuel et soutien des parents
Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse en Bretagne	Festival cinéma jeune public "L'Oeil Vagabond"	Actions et activités collectives
Vacances et Familles 22	L'Accompagnement des familles dans leur projet de vacances	Vacances et sorties familiales

Légende :
 Pour les parents
 Pour les enfants

Fiches actions et/ou services des structures

Structures	Page(s)
Accès Armor	1-2-3
ADALEA	4-5-6-7
ADMR	8
AFDMA	9
APEL 22	10-11
Association des jeunes diabétiques des Côtes d'Armor - DID'J 22	12-13-14
Caisse d'Allocations Familiales	15
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	16
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles-CIDFF	17
Conseil Départemental / Direction enfance famille	18-19
Conseil Départemental / Protection Maternelle Infantile - PMI	20
Enjeux d'Enfants Grand Ouest	21-22-23
Itinérance (Association)	24-25-26
La Ligue de l'Enseignement	27-28-29-30
Le Gué	31-32
Maison des jeunes et des adolescents 22	33
Mutualité Française de Bretagne	34
Secours Populaire Français	35
SeSAM de Bretagne	36-37-38
UDAF 22	39-40
UNAFAM	41-42-43-44
Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse en Bretagne	45
Vacances et Familles 22	46



FICHE ACTION

Accès Armor

Nom de l'action : Conférences-débats / soirées-débats

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

- Encourager le partage ludique des livres, des histoires...
- Favoriser l'échange des pratiques;
- Lutter contre les inégalités culturelles et l'illettrisme;
- Rompre l'isolement de certains parents.

Description de l'action

Les soirées-débats ou conférences-débats sont ponctuelles, souvent associées à des événements ou à un projet plus global des organisateurs.

Les rencontres sont réalisées en fonction des sollicitations des territoires.

En 2019, une rencontre-débat a été organisée au centre culturel Le Cap à Plérin dont le sujet était « *Grandir et se construire en compagnie des albums* ».

En début d'année 2020, une conférence-débat a eu lieu au centre social de Plérin dont le sujet était « *Il était une fois le sommeil des enfants* ».

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents que le sujet de la conférence-débat est susceptible d'intéresser.

Porteur de l'action

L'Association Accès Armor.

Partenaires dans l'action

Le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Protection Maternelle Infantile (PMI), les bibliothèques, les médiathèques, les Relais Parents Assistants Maternels (RPAM), les multi-accueil...

Nombre de participants à l'action par an (environ)

Pour la rencontre-débat qui a eu lieu au Cap à Plérin, environ 60 personnes ont participé.

Territoire couvert

Le département.

Contact

Accès Armor

La Fortitvais

22490 PLOUER SUR RANCE

Tél./Fax : 02.96.82.30.98

Mail : acesarmor@wanadoo.fr



FICHE ACTION Accès Armor

Nom de l'action : **Actions et formations**

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Objectifs

- Permettre aux professionnels et aux bénévoles de développer de nouvelles compétences, de se perfectionner autour de l'univers du livre, des histoires et comptines pour enfant.

Description de l'action

Les formations se déroulent sur une ou plusieurs journées.

Ces formations sont à la demande des structures ou font suite à une demande spécifique.

Ces formations ont lieu sur tout le département.

Les thèmes abordés pendant ces temps de formation peuvent être : l'éveil culturel des jeunes enfants, livre et petite enfance...

Porteur de l'action

L'Association Accès Armor.

Partenaire dans l'action

Les structures petite enfance, les associations, les espaces de vie sociale...

Territoire couvert

Le Département.

Contact

Accès Armor

La Fortituais

22490 PLOUER SUR RANCE

Tél./Fax : 02.96.82.30.98

Mail : acesarmor@wanadoo.fr



FICHE ACTION

Accès Armor

Nom de l'action : **Lectures partagées**

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : périodique.

Objectifs

- Encourager le partage ludique des livres, des histoires...
- Favoriser la relation parents/enfants;
- Lutter contre les inégalités culturelles et l'illettrisme en permettant aux enfants de grandir avec des livres et aux parents de s'approprier ou de se réapproprier ce support;
- Permettre et encourager un regard positif des adultes sur les enfants pendant ces temps de lecture;
- Rompre l'isolement de certains parents.

Description de l'action

Des animations livres et des rencontres parents/enfants sont organisées à la demande, dans divers lieux d'accueil de la petite enfance ou dans des bibliothèques.

Ces temps de lectures partagées permettent un changement de regard sur certains enfants qui n'ont pas l'occasion ou l'habitude de lire ou qu'on leur raconte des histoires.

Porteur de l'action

L'Association Accès Armor.

Territoire couvert

Le Département.

Contact

Accès Armor

La Fortitvais

22490 PLOUER SUR RANCE

Tél./Fax : 02.96.82.30.98

Mail : accesarmor@wanadoo.fr

FICHE ACTION ADALEA

Nom de l'action : « Histoire de dire » : ateliers d'expression pour les enfants et adolescents exposés aux violences intrafamiliales

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

Prendre en compte les enfants, adolescents et jeunes adultes exposés aux violences intrafamiliales en :

- Offrant un espace d'expression;
- Repérant les situations où l'enfant est en souffrance;
- Soutenant la relation mère-enfant(s);
- Orientant.

Description de l'action

Des ateliers d'expression sont proposés :

- Pour les enfants de 3/6 ans et 6/12 ans.

Les ateliers s'organisent en fonction des participants (nombre, âge) et des besoins et envies. Cela peut aussi bien être des activités manuelles que des jeux coopératifs, éducatifs, des jeux d'imitation, d'imagination, des livres, des contes, des jeux extérieurs, de la motricité, etc...

Les ateliers d'expression se déroulent chaque mercredi (hors vacances scolaires) de 14h à 16h, dans les locaux d'ADALEA (30 Bis Rue du Docteur Rochard à Saint-Brieuc) et sont accessibles uniquement aux enfants dont les mères sont accompagnées par les services de l'association.

Porteur de l'action

ADALEA, service Accueil Ecoute Femmes et CHRS Clara ZETKIN.

Partenaires dans l'action

Les partenaires sont mobilisables au besoin, en fonction des enfants, adolescents et jeunes adultes reçus. Partenariat avec des collèges, lycées, centre de formation, missions locales, résidences habitat jeunes etc...

Partenaires financiers

Conseil Départemental pour le service Accueil Ecoute Femmes, l'Etat pour le CHRS Clara ZETKIN et la Réserve parlementaire*.

Nombre de familles participant à l'action par an (environ)

30 personnes.

Territoire couvert

Département des Côtes d'Armor.

Contact

Association ADALEA

Pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale

Tél : 02.96.68.30.50

Site : www.adalea.fr

**« Ensemble de subventions d'Etat votées. Par la réserve, les parlementaires soutiennent des investissements de proximité décidés par des collectivités locales et des activités menées par des associations menant des projets d'intérêt national. »*

(Source : http://www.assemblee-nationale.fr/budget/reserve_parlementaire.asp)



FICHE ACTION ADALEA

Nom de l'action : Sensibilisation des jeunes

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

Prendre en compte les enfants, adolescents et jeunes adultes exposés aux violences intrafamiliales :

- Proposer des espaces d'accueil et d'expression;
- Repérer les situations où l'enfant est en souffrance;
- Orienter;
- Développer la prévention et la sensibilisation auprès des jeunes.

Description de l'action

Des actions de sensibilisation auprès des jeunes de plus de 12 ans sont proposées en interne et en externe. Ces actions se construisent en fonction des demandes faites par des partenaires, du groupe de jeunes visé et des objectifs fixés. L'association dispose d'une palette de jeux, de films, de documentaires et de livres à cet effet. Par exemple, des ciné-débats ont été organisés avec des jeunes de plus de 16 ans ou encore des séances du jeu « Equité toi » en partenariat avec la ville de Lamballe.

Porteur de l'action

ADALEA, service Accueil Ecoute Femmes et CHRS Clara ZETKIN.

Partenaires dans l'action

Les partenaires sont mobilisables au besoin, en fonction des enfants, adolescents et jeunes adultes reçus. Partenariat avec des collèges, lycées, centre de formation, missions locales, résidences habitat jeunes etc...

Partenaires financiers

Conseil Départemental pour le service Accueil Ecoute Femmes, l'Etat pour le CHRS Clara ZETKIN et la Réserve parlementaire*.

Nombre de familles participant à l'action par an (environ)

30 personnes.

Territoire couvert

Département.

Contact

Association ADALEA
Pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale
Tél : 02.96.68.30.50
Site : www.adalea.fr

**« Ensemble de subventions d'Etat votées. Par la réserve, les parlementaires soutiennent des investissements de proximité décidés par des collectivités locales et des activités menées par des associations menant des projets d'intérêt national. »*

(Source : http://www.assemblee-nationale.fr/budget/reserve_parlementaire.asp)

FICHE ACTION ADALEA

Nom de l'action : Permanences d'accueil

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

Prendre en compte les enfants, adolescents et jeunes adultes exposés aux violences intrafamiliales :

- Proposer des espaces d'accueil et d'expression ;
- Soutenir la relation mère-enfant(s) ;
- Repérer les situations où l'enfant est en souffrance ;
- Orienter.

Description de l'action

Des permanences d'accueil pour les enfants, adolescents, jeunes adultes dont les mères sont reçues en entretien par le service Accueil Ecoute Femmes.

Porteur de l'action

ADALEA, service Accueil Ecoute Femmes et CHRS Clara ZETKIN.

Partenaires dans l'action

Les partenaires sont mobilisables au besoin, en fonction des enfants, adolescents et jeunes adultes reçus. Partenariat avec des collègues, lycées, centre de formation, missions locales, résidences habitat jeunes etc...

Partenaires financiers

Conseil Départemental pour le service Accueil Ecoute Femmes, l'Etat pour le CHRS Clara ZETKIN et la Réserve parlementaire*.

Nombre de familles participant à l'action par an (environ)

30 personnes.

Territoire couvert

Département.

Contact

Association ADALEA

Pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale

Tél : 02.96.68.30.50

Site : www.adalea.fr

**« Ensemble de subventions d'Etat votées. Par la réserve, les parlementaires soutiennent des investissements de proximité décidés par des collectivités locales et des activités menées par des associations menant des projets d'intérêt national. »*

(Source : http://www.assemblee-nationale.fr/budget/reserve_parlementaire.asp)

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Fréquence : annuelle.

Objectifs

- Permettre de sensibiliser les jeunes aux violences intrafamiliales;
- Permettre aux enfants de mettre des mots sur ces violences.

Description de l'action

L'action « Pas Seul » est un spectacle de sensibilisation aux violences intrafamiliales.

C'est une action que se déroule en 2 temps.

Dans un premier temps, un spectacle de marionnettes est proposé aux enfants du primaire (à partir de 7 ans). Ensuite, un échange est réalisé avec les enfants dans le but de savoir ce qu'ils ont compris du spectacle qu'ils viennent de voir afin de leur permettre de mettre des mots sur ce que sont les violences intrafamiliales.

C'est une action qui est proposée au sein du milieu scolaire.

FICHE ACTION

ADALEA

Nom de l'action : Pas seul

Porteur de l'action

ADALEA, service Accueil Ecoute.

Partenaires dans l'action

L'intervenant marionnettiste.
Les établissements scolaires.

Territoire couvert

Département.

Contact

Association ADALEA

Pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale

Tél : 02.96.68.30.50

Site : www.adalea.fr

FICHE ACTION
ADMR**Nom de l'action : Soutien aux familles et à la parentalité – interventions à domicile****Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)****Périodicité** : permanente.**Fréquence** : à la demande.**Objectifs**

- Accompagner les parents dans leurs fonctions parentales et dans les actes de la vie quotidienne;
- Maintenir le lien enfant/parent;
- Valoriser les parents dans leurs compétences;
- Permettre aux familles de retrouver une autonomie;
- Favoriser l'insertion sociale en favorisant l'ouverture des parents vers l'extérieur.

Description de l'action

Les interventions se font principalement au domicile des familles

- Soutien à la demande des familles et selon leurs besoins (aide ponctuelle ou à plus long terme / sur des temps déterminés) ;
- Intervention d'un(e) professionnel(le) spécialisé(e) (Technicienne en Intervention Sociale et Familiale ou Aide à domicile) pour accompagner le(s) parent(s) dans :
 - L'accomplissement des tâches matérielles (entretien du logement, du linge, courses, préparation de repas équilibrés);
 - Leur rôle éducatif (toilette et repas des enfants, activités d'éveil, aide aux devoirs...);
 - La gestion du foyer (accompagnement dans les démarches administratives, la gestion du budget, conciliation vie familiale et vie professionnelle).
- Evaluation réalisée en fin d'accompagnement et proposant l'arrêt ou le renouvellement de l'intervention, ou l'orientation vers des services éducatifs.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents.

Selon deux façons :

- par les droits communs CAF,
- par demande du département en lien avec les familles (protection de l'enfance)

Porteur de l'action

La Fédération ADMR des Côtes d'Armor.

Partenaires dans l'actionTravailleurs sociaux du département.
Structures et partenaires intervenant auprès des familles sur les volets éducatif, administratif, santé, social...**Partenaires financiers**Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor.
Conseil Départemental des Côtes d'Armor.**Nombre de participants à l'action par an (environ)**

Près de 1 000 familles accompagnées par an sur le département.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact**Fédération ADMR**
2, rue Claude Bernard
CS 70207
22192 PLERIN Cedex
Tél : 02.96.61.42.36
Fax : 02.96.61.42.75
Mail : contact@admr22.org



FICHE ACTION

AFDMA : Accueil des familles de détenus de la maison d'arrêt

Nom de l'action : Accueil des familles de détenus

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Fréquence : journalière.

Objectifs

- Permettre aux familles de détenus de se préparer au parloir dans un lieu d'accueil discret et neutre;
- Contribuer au maintien du lien entre les détenus en Maison d'arrêt et leurs familles;
- Contribuer notamment au maintien du lien parental;
- Lutter contre les violences intraconjugales.

Description de l'action

La Maison d'accueil consiste en un appartement installé au rez-de-chaussée d'un petit immeuble à moins de cent mètres de la porte de la maison d'arrêt.

La Maison accueille les familles de détenus en attente de parloir. Les familles disposent d'un lieu leur permettant de s'asseoir, de boire un café, d'échanger avec d'autres familles, d'aller aux toilettes (avant ou après le parloir), de changer un bébé, de trouver des informations et des conseils, de pouvoir échanger entre elles.

Les familles peuvent ainsi aborder la rencontre avec leur détenu dans des conditions sereines et apaisées de façon à ce qu'elles puissent lui apporter un vrai soutien psychologique et affectif.

La Maison d'accueil porte une attention particulière à l'accueil des enfants. Une salle de jeux avec des jouets, livres... est mise à disposition. La cour intérieure de la Maison d'accueil est équipée d'une petite maison à taille d'enfants de maternelle.

L'accueil y est assuré par 20 bénévoles assurant des permanences par roulement 6 jours sur 7 et par une salariée à mi-temps assurant la coordination entre les bénévoles.

La Maison d'accueil est ouverte 305 jours dans l'année de 13h à 16h30. Elle est fermée le dimanche et les jours fériés.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Toutes les familles dont l'un des parents est à la Maison d'arrêt.
La Maison d'accueil est ouverte à toutes les personnes en attente de parloir.

Porteur de l'action

L'AFDMA.

Partenaires dans l'action

Le bénévole, la Maison d'Arrêt et Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Partenaires financiers

L'Etat (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation : FIPDR, service pénitentiaire d'insertion et de probation : SPIP), Conseil Départemental 22, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Communes de Saint-Brieuc, Lannion, Ploufragan..., Ordre des Avocats.

Caisse d'Allocations Familiales 22.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, l'AFDMA a reçu 5 675 personnes dont 1 173 enfants de moins de 12 ans, 3 719 femmes et 783 hommes.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

AFDMA

16 rue de la Tullaye

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.52.06.94

Mail : afdma@wanadoo.fr



FICHE ACTION

APEL 22 (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Nom de l'action : Entretiens individuels et/ou familiaux d'orientation

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

Mieux se connaître pour trouver son orientation. Comment : Le SICF (service information conseil aux familles) propose aux jeunes :

- un entretien individuel;
- un travail sur la connaissance de soi;
- une présentation des filières post 3^{ème}, post bac;
- une recherche de formations en adéquation avec le projet.

Description de l'action

Ce service d'accompagnement à l'orientation est gratuit pour les adhérents au mouvement.

Les entretiens individuels sont à destination de collégiens, lycéens, étudiants qui se questionnent sur leur orientation, qui souhaitent des informations pour mener à bien leur projet.

Il peut s'agir aussi de jeunes qui ont des choix d'orientation à faire (en 3^{ème}, en 2^{nde}, et en terminale) et qui ont besoin de voir clair dans les possibilités qui s'offrent à eux. Au début et/ou à la fin de l'entretien, en présence du jeune et avec son accord, un temps est proposé aux parents. C'est l'occasion pour eux de s'informer plus précisément, d'échanger avec leur enfant et de partager leurs questionnements.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents dont les enfants se posent des questions sur leur orientation.

Porteur de l'action

L'APEL 22.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

Entre 60 et 80 familles prennent rendez-vous.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

APEL 22

7 rue Jules Verne

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.68.32.66 / 07.66.58.66.60

Mail : apel22@enseignement-catholique.bzh



FICHE ACTION

APEL 22 (Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Nom de l'action : Rencontres parents-école

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

- Permettre aux parents d'échanger sur des sujets éducatifs dans un esprit chaleureux, convivial et sans jugement.

Description de l'action

Lors des rencontres parents-école, les parents et enseignants échangent sur des sujets éducatifs. Le principe est que chacun puisse avoir la parole, exprimer son avis, ce qu'il pense et faire des propositions de solution.

Différents thèmes peuvent être abordés pendant ces rencontres parents-école :

- Agir contre le harcèlement;
- Accompagner l'orientation;
- L'autorité;
- La motivation;
- Transmettre;
- Les écrans, question d'équilibre.

Une équipe de l'APEL 22 vient animer ces rencontres.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents dont l'école propose une rencontre parents-école et dont le thème de la soirée les intéresse.

Porteur de l'action

L'APEL 22.

Partenaires dans l'action

Les écoles, collèges, lycées.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

APEL 22

7 rue Jules Verne

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.68.32.66 / 07.66.58.66.60

Mail : apel22@enseignement-catholique.bzh

FICHE ACTION

Association jeunes diabétiques des Côtes d'Armor – DID'J 22

Nom de l'action : **Sorties familiales (rencontres parents-enfants)**

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : périodique.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

- Permettre aux parents et enfants de passer un moment ensemble;
- Permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants ayant un diabète de type 1;
- Permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents.

Description de l'action

L'association organise des rencontres parents-enfants sous forme de sorties familiales avec un temps d'échanges pendant le goûter.

Ces sorties peuvent être : sorties la patinoire, le laser-game, la ferme....

L'association prend en charge en partie ou en totalité l'entrée de l'activité organisée pour les adhérents (cotisation de 10 € par an et par famille).

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents dont le ou les enfant(s) ont un diabète de type 1.

Porteur de l'action

DID'J 22

Partenaire dans l'action

Aide aux Jeunes Diabétiques.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

24 personnes (12 familles).

Territoires couverts

Bégard, Dinan, Paimpol, Plérin et Saint-Brieuc.

Contact

DID'J 22

9 rue de la Charpenterie

22190 PLERIN

Tél : 07.82.03.94.90

Mail : assojeunesdiabetiques22@gmail.com



FICHE ACTION

Association jeunes diabétiques des Côtes d'Armor – DID'J 22

Nom de l'action : **Rencontre-débat autour d'une pièce de théâtre**

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Objectifs

- Accompagner les familles lors de la découverte d'un diabète de type 1;
- Accompagner lors de l'hospitalisation, le retour à la maison, à l'école et pour le quotidien.

Description de l'action

Rencontre autour d'une pièce de théâtre dont le sujet est la découverte d'un diabète de type 1 chez un enfant dont le quotidien est bouleversé par cette maladie.

La pièce de théâtre est suivie par un débat avec les professionnels de santé et l'association.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents ayant un enfant avec un diabète de type 1.

Porteur de l'action

DID'J 22.

Partenaire dans l'action

Aide aux Jeunes Diabétiques.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

Depuis les débuts de l'association, environ 40 familles.

Territoire couvert

Saint-Brieuc.

Contact

DID'J 22

9 rue de la Charpenterie

22190 PLERIN

Tél : 07.82.03.94.90

Mail : assojeunesdiabetiques22@gmail.com

FICHE ACTION

Association jeunes diabétiques des Côtes d'Armor – DID'J 22

Nom de l'action : Soutien aux familles au moment de la découverte du diabète

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Accompagner les familles lors de la découverte d'un diabète de type 1;
- Accompagner lors de l'hospitalisation, le retour à la maison, à l'école et pour le quotidien.

Description de l'action

Rencontre à l'hôpital, à domicile ou par téléphone.
Aide pour le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) de retour à l'école.
Conseil sur le quotidien (alimentation, sport, sorties).

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents ayant un enfant avec un diabète de type 1.

Porteur de l'action

DID'J 22.

Partenaire dans l'action

Aide aux Jeunes Diabétiques.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

Depuis le début de l'association, environ 40 familles.

Territoires couverts

Begard, Dinan, Paimpol, Plérin et Saint-Brieuc.

Contact

DID'J 22
9 rue de la Charpenterie
22190 PLERIN
Tél : 07.82.03.94.90
Mail : assojeunesdiabetiques22@gmail.com



FICHE ACTION

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Côtes d'Armor

Nom de l'action : L'accompagnement des familles rencontrant des situations fragilisantes

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Ecouter et soutenir les parents lors d'événements entraînant un changement au sein des familles (séparation, décès conjoint ou enfant, handicap de l'enfant, arrivée de l'enfant, conciliation des vies familiale et professionnelle) ;
- Accompagner les familles dans la situation vécue ;
- Favoriser la réorganisation de la famille ;
- Informer les familles sur leurs droits et favoriser leur mise à jour (Prestations légales et extra légales caf et autres) ;
- Orienter les familles vers les services partenaires (médiation familiale, services juridiques, vie sociale, logement, éducation...).

Description de l'action

- Information, conseil et accompagnement proposés dans le cadre d'événements familiaux ;
- Mise en place d'actions collectives, favorisant l'échange entre les familles dans une recherche d'émancipation ;
- Réalisation d'un rendez-vous des droits pour permettre d'informer et d'accompagner la mise à jour des situations des allocataires (prestations légales caf et autres partenaires) ;
- Offre de service s'adressant aux allocataires, avec enfant à charge au sens des prestations familiales.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents allocataires de la CAF.

Porteur de l'action

La Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor.

Partenaires dans l'action

L'ensemble des acteurs du champ de la parentalité.

Territoires couverts

Lamballe, Guingamp, Loudéac, Ploufragan, Rostrenen, Dinan, Lannion (tout le département).

Contact

CAF des Côtes d'Armor

Avenue des Plaines Villes

22440 PLOUFRAGAN

Tél : 0 810 25 22 10 (plateforme téléphonique commune)

Lignes directes des assistants sociaux de territoire à consulter sur le site CAF.FR (ma Caf / offre de service)

FICHE ACTION

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Côtes d'Armor

Nom de l'action : Parcours maternité

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Fréquence : mensuelle.

Objectifs

- Apporter de l'information générale aux futurs parents et si besoin, étude de demandes plus complexe au cas par cas;
- Apporter de l'information sur les droits de l'assurance maladie, sur les droits relatifs aux différentes prestations familiales;
- Apporter des conseils.

Description de l'action

- Pour chaque action et animation, 3 intervenantes : une conseillère de l'assurance maladie, une assistante sociale de la CAF et une sage-femme libérale ou PMI.
- Le support utilisé est le diaporama.
- Les informations apportées lors de cette action portent sur les droits à l'assurance maladie (indemnités journalières, incompatibilité au travail, déclaration de naissance...), les droits relatifs aux différentes prestations familiales pour l'accueil du jeune enfant.
- Des conseils sont aussi apportés par une sage-femme libérale ou PMI (Protection Maternelle Infantile).

Il y a environ 20 à 25 réunions organisées chaque année sur le département.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Les futurs parents du territoire des Côtes d'Armor. La CPAM invite individuellement les femmes enceintes en début de grossesse.

Porteur de l'action

La CPAM des Côtes d'Armor.

Partenaires dans l'action

- **Institutionnels** : le réseau périnatal, la Caisse d'Allocations Familiales, la Protection Maternelle Infantile.
- **Organisationnels** : les centres sociaux qui accueillent les intervenantes et les parents.

Partenaire financier

La CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

Nombre de participants à l'action par an (environ)

25 séances en 2018. Ces réunions ont attiré 340 femmes enceintes et 45 accompagnateurs (70,5 % pour une première grossesse).

Territoires couverts

Saint-Brieuc, Dinan, Loudéac, Lamballe, Guingamp, Lannion.

Contact

CPAM des Côtes d'Armor

Boulevard Hoche
22000 SAINT-BRIEUC
Tél : 36 46
Mail : compte AMELI

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente

Fréquence : à la demande sur rendez-vous

Objectifs

- Informer les personnes en droit de la famille, droit pénal, en matière d'aide aux victimes, en droit du travail, en droit des étrangers les accompagner dans les premières démarches juridiques (aide rédactionnelle pour la demande aux juges aux affaires familiales et des demandes d'aides juridictionnelle, aide rédactionnelle pour la demande d'ordonnance de protection, prise de contact et lien avec l'avocat suivant nécessité...).

Description de l'action

- Entretiens physiques ou téléphoniques, confidentiels et gratuits sur rendez-vous;
 - Interventions assurées par des juristes expérimentées;
 - Permanences : (ⓘ Attention les permanences peuvent être modifiées suivant les besoins du service).
- **Cavan** : à la Maison de service au public (MSAP), le 2^{ème} mardi matin du mois;
 - **Châtaudren**: à la MSAP le 3^{ème} jeudi après-midi du mois;
 - **Dinan** : à l'Espace Steredenn, le 1^{er} et 3^{ème} jeudi après-midi du mois;
 - **Guingamp** : au Tribunal d'instance le 3^{ème} jeudi matin du mois ; à la Maison de l'Argoat, le 2^{ème} mardi après-midi du mois ;
 - **Lamballe** : à la mairie, le 2^{ème} lundi après-midi du mois;
 - **Lannion** : à la Maison de la justice et du droit, les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardis du mois toute la journée; ou à l'AMISEP- le Pas, le 1^{er} jeudi matin du mois;
 - **Lanvollon** : à la Maison du développement moulin de Blanchardeau, le 4^{ème} mardi après-midi du mois;
 - **Loudéac** : à la MSAP toute la journée le 3^{ème} vendredi du mois;
 - **Paimpol** : au Point d'accès aux droits, le 1^{er} jeudi après-midi du mois;
 - **Ploufragan** : au Centre social Le Tremplin, le 3^{ème} jeudi matin du mois;

- **Rostrenen** : à la Maison du département, le 4^{ème} vendredi du mois toute la journée;
- **Saint-Brieuc** : au siège, tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h sauf le mardi de 9h à 17h non-stop, le mercredi de 9h à 12h30 et le vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h45 ; à la MSAP, le 2^{ème} vendredi du mois toute la journée ; ou dans les locaux d'Accueil Ecoute Femmes (ADALEA), de 9h à 12h, le 1^{er} jeudi du mois (prise de rendez-vous par ADALEA);
- **Tréguier** : à la MSAP le 4^{ème} mardi matin du mois.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents.

Porteur de l'action

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Territoire couvert

Département des Côtes d'Armor

Contact

CIDFF
30 Rue Brizeux
Maison Départementale des Associations
22000 SAINT-BRIEUC
Tél : 02.96.78.47.82
Mail : contact@cidff22.fr



FICHE ACTION

Conseil Départemental / Direction enfance famille des Côtes d'Armor

Nom de l'action : **Assistants sociaux (Mission de prévention / protection de l'enfance)**

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

- Apporter une écoute, des conseils et un soutien aux parents dans leur fonction parentale;
- Accompagner et réguler les relations intrafamiliales.

Description de l'action

- Dans le cadre de la mission de prévention/ protection de l'enfance du Conseil Départemental, les assistants de service social des différentes MDD (Maison du département) du territoire se portent à la disposition de parents confrontés à des difficultés dans leur fonction parentale.
- Des entretiens sont proposés aux parents pour échanger sur leur parentalité, sur les relations intrafamiliales, conseils, accompagnement, orientation vers des accompagnements spécifiques (AED : Assistants d'éducation, médiation familiale, technicienne d'intervention sociale et familiale, accompagnement économique, social, familial, centre d'accueil à la parentalité...).
- Les assistants sociaux peuvent aussi animer des entretiens familiaux.

Quels sont les parents mobilisés ? Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents ayant besoin d'un soutien dans leur fonction parentale.

Les titulaires de l'autorité parentale et/ou les personnes assurant la prise en charge quotidienne de l'enfant, et/ou son entourage élargi.

Porteur de l'action

Les MDD (Maison du département) du territoire des Côtes d'Armor – Service d'Action Sociale.

Partenaires dans l'action

Autres services du Conseil Départemental (Protection Maternelle Infantile, Service Enfance Famille).

Territoires couverts

MDD Saint-Brieuc couronne : Saint Brieuc agglomération sauf la ville de Saint Brieuc.

MDD Saint-Brieuc : Saint-Brieuc.

MDD Dinan : Dinan Agglomération.

MDD Lamballe : Lamballe Terre et Mer.

MDD Rostrenen : Communauté de Communes de Kreiz-Breizh.

MDD De Guingamp : Guingamp, Bégard, Belle Isle, Bourbriac, Châtelaudren.

MDD de Paimpol : Paimpol, Lanvollon, Plouha, Pontrieux.

MDD de Loudéac : Loudéac Communauté Bretagne Centre.

MDD de Lannion : Lannion Trégor Communauté.

Contacts

MDD Saint-Brieuc Couronne

2 rue Camille Guérin
22000 SAINT-BRIEUC
02.96.60.80.60

MDD Saint-Brieuc

76 A rue de Quintin
22000 SAINT-BRIEUC
Tél : 02.96.60.86.86

MDD Dinan

2 place René Pleven
22106 DINAN
Tél : 02.96.80.00.80

MDD Lamballe

13 et 17 rue du Jeu de Paume
22400 LAMBALLE
Tél : 02.96.50.10.30

MDD Rostrenen

6 B rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENE
Tél : 02.96.57.44.00

MDD Guingamp

9 place Saint Sauveur
22205 GUINGAMP
Tél : 02.96.40.10.30

MDD Paimpol

11 bis rue Nicolas Armez
22500 PAIMPOL
Tél : 02.96.55.33.00

MDD Loudéac

Rue de la Chesnaie
22604 LOUDEAC
Tél : 02.96.28.11.01

MDD Lannion

13 Boulevard Louis Guilloux
22304 LANNION
Tél : 02.96.04.01.04

FICHE ACTION

Conseil Départemental / Direction enfance famille des Côtes d'Armor

Nom de l'action : Théâtre Forum « Les aventures de Bibo »

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : Année scolaire.

Fréquence : une fois par an.

Objectifs

« *Les aventures de Bibo* » est une action de prévention sous forme de théâtre-forum. C'est un outil qui permet de :

- Faire prendre conscience aux enfants d'âge primaire, des situations difficiles qu'ils peuvent rencontrer dans leur trajectoire de vie en abordant des thèmes comme les violences, la maltraitance, le respect de l'intimité, le racket etc... ;
- Mettre l'enfant en situation en lui proposant de rejouer la scène et ainsi lui permettre d'imaginer une solution, de dénoncer ou de remettre en cause la situation ou le comportement, et d'exprimer sa manière de réagir face à une telle situation ;
- Instaurer un débat participatif ;
- Echanger avec les enseignants et les parents sur le contenu de la séance du théâtre-forum.

Description de l'action

L'action se déroule en 3 temps :

- Une première réunion est organisée avec les enseignants afin d'avoir un premier échange mais également pour leur donner une première idée du déroulement de l'action.
- Ensuite, les saynètes sont présentées à l'école, devant des enfants de 6 à 11 ans, soit du CP au CM2. Les travailleurs sociaux jouent une première fois toutes les saynètes. Puis, ils en rejouent trois. A chaque saynète jouée, plusieurs enfants sont invités à intervenir et imaginer une solution en jouant le rôle de Bibo. Cela leur permet d'exprimer comment ils auraient pu réagir en pareille situation. Ainsi, l'échange peut s'installer entre les travailleurs sociaux et les enfants.
- Enfin, une autre réunion est organisée avec les enseignants et est également proposée aux parents. Dans un premier temps, les saynètes sont projetées et ensuite il y a un temps d'échange avec les parents et enseignants pour faire un bilan de l'action et voir ce qu'il en est ressorti.

Quels sont les parents mobilisés? Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents dont l'action se déroule dans l'école où est scolarisé leur(s) enfant(s).
Les titulaires de l'autorité parentale et les personnes qui assurent la prise en charge quotidienne de l'enfant.

Porteur de l'action

Les Maisons du Département.

Partenaires dans l'action

Les Maisons du Département et la Compagnie Organic Bazar.

Partenaire financier

Le Conseil Départemental 22.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor

Contacts

Maison du Département de Saint-Brieuc
Secteur action sociale de Saint-Brieuc Ville
76A, rue Quintin – CS 50551
22035 SAINT-BRIEUC Cedex 1
Tél : 02.96.60.86.86

Secteur action sociale de Saint-Brieuc Couronne
2, rue Camille Guérin
22000 SAINT-BRIEUC
Tél : 02.96.60.80.60

Maison du Département de Guingamp
Secteur action sociale de Guingamp
9, place Saint Sauveur – BP 60517
22205 GUINGAMP Cedex
Tél : 02.96.40.10.30

Maison du Département de Dinan
Secteur action de Dinan
7, rue Victor Schoelcher
CS 96370
22105 DINAN Cedex
Tél : 02.96.80.00.80

Maison du Département de Lannion
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728
223004 LANNION cedex
Tél : 02.96.04.01.04

Secteur action sociale de Paimpol-Tréguier
11, bis rue Nicolas Armez
BP 239
22504 PAIMPOL Cedex

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Fréquence : selon les offres de service, en accès libre, et/ou sur rendez-vous, à la demande.

Objectifs

La relation de soin avec un enfant interagit d'emblée sur la parentalité du fait de son impact au sein de la triade enfant/ parents/ soignant.

A l'occasion d'actions en santé du service de PMI, en individuel ou en collectif, l'objectif de l'action parentalité en PMI est :

- D'accueillir les parents;
- De les accompagner, de les écouter dans leur individualité sur le suivi de la grossesse et le développement de l'enfant, en leur donnant des informations actualisées et adaptées (alimentation, sommeil, rythmes et éveil, vaccinations...);
- De les conforter dans leurs compétences parentales, dans leurs capacités d'observation de leur enfant;
- De les orienter vers des professionnels médicaux, psycho-sociaux et vers des lieux d'accueil et d'écoute parent/enfant si besoin;
- De leur présenter les modes d'accueil de façon à leur permettre de faire des choix pour concilier vie familiale et vie professionnelle et d'anticiper le moment de l'entrée à l'école.

Description de l'action

Dans le cadre de ses différentes missions :

- Prévention/protection de l'enfance:
 - en période anténatale : santé de la mère et de l'enfant;
 - en période post-natale : santé de l'enfant de 0 à 6 ans, dépistage et orientation, protection de l'enfant 0-18 ans.
- Modes d'accueil des enfants âgés de 0/6 ans (multi accueil, micro crèches, Maisons d'Assistants Maternels, Assistants maternels, Accueil Collectif de Mineurs...)

Le service de PMI propose à tous les parents du Département, une offre de service, assurée par des équipes de sages femmes, puéricultrices, médecins en Maison du Département, de type : permanences, rendez-vous en Maison du Département, visites à domicile, consultations, qui permettent aux parents d'échanger, d'être soutenus et accompagnés dans leur fonction parentale.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les futurs parents et les parents de jeunes enfants ayant besoin de soutien, d'accompagnement dans leur fonction parentale.

Porteur de l'action

Le Conseil départemental via ses services de PMI du territoire des Côtes d'Armor.

Partenaires dans l'action

Autres services du Conseil Départemental (Service Social, Services Enfance Famille), Partenaires des collectivités (modes d'accueil, Relais Parents Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Enfants Parents, associations de parents), partenaires au sein des services hospitaliers publics et privés et partenariat santé des territoires.

Territoire couvert

Tout le Département.

Contact

Département des Côtes d'Armor- DEF/ Service de PMI

9 Place du Général de Gaulle

CS 42371

22 023 SAINT-BRIEUC cedex 1

Tél : 02 96 62 62 22

FICHE ACTION

Enjeux d'Enfants Grand Ouest

Nom de l'action : Amélioration des conditions d'accueil des familles en parloir

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Développer les moyens nécessaires pour répondre aux situations d'éloignement contraint entre l'enfant et son parent incarcéré;
- Préserver l'intérêt de l'enfant dans ces situations;
- Éviter la répétition transgénérationnelle;
- Prévenir la récidive par le maintien des liens familiaux.

Description de l'action

L'amélioration des conditions d'accueil en parloir contribue à favoriser la relation parent-enfant. Cela permet à la relation de se poursuivre malgré la contrainte de l'incarcération dans un espace adapté et dans l'intérêt de l'enfant. Au-delà du mobilier adapté aux familles, la mise à disposition de jeux et de livres permet de proposer des supports au maintien du lien familial. Le maintien de ce lien est également nécessaire dans la prévention de la récidive.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents et leurs enfants dont un membre de la famille est à la maison d'arrêt.

Porteur de l'action

Enjeux d'Enfants Grand Ouest.

Partenaire dans l'action

L'administration pénitentiaire.

Partenaires financiers

L'administration pénitentiaire, le FIPD 22 (fonds interministériel de prévention de la délinquance), le Conseil Régional de Bretagne, la Caisse d'Allocations Familiales 22, des aides privées (mécénats et fondations).

Territoire couvert

Saint-Brieuc (maison d'arrêt de St-Brieuc)

Contact

Enjeux d'Enfants Grand Ouest

BP 20502

35005 RENNES CEDEX

Tél : 02.99.65.19.19

Mail : secretariat@enjeuxdeanfants.org



FICHE ACTION

Enjeux d'Enfants Grand Ouest

Nom de l'action : Ateliers collectifs de soutien à la parentalité

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Objectifs

- Préserver l'intérêt de l'enfant dans ces situations;
- Éviter la répétition transgénérationnelle;
- Prévenir la récurrence par le maintien des liens familiaux.

Description de l'action

Nous proposons aux parents détenus des groupes d'échanges, des ateliers de soutien à la parentalité, dans leurs centres de détention afin de les accompagner dans leur rôle parental malgré leur incarcération.

Ces actions peuvent évoluer en fonction des besoins. Chaque projet est construit en partenariat avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation, en fonction des besoins identifiés au sein de leur établissement.

Un atelier pour un groupe de 10 pères maximum permet d'aborder la question de la parentalité et du rôle de père, plus ou moins directement selon les actions. Les pères peuvent échanger et se conseiller.

Ex : un ciné-débat autour d'un film qui aborde la question parentale, animé par deux intervenants bénévoles.

Ex : un atelier d'information et d'échanges qui se déroule sur 3 jours en 4 sessions intitulé « *Père en prison, père quand même* » dans lequel un même groupe de 10 échangent sur le rôle de père accompagnés par 2 intervenants bénévoles et un professionnel de la petite enfance.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents détenus.

Porteur de l'action

Enjeux d'Enfants Grand Ouest.

Partenaire dans l'action

La maison d'arrêt de St-Brieuc.

Partenaires financiers

L'administration pénitentiaire, le FIPD22 (fonds interministériel de prévention de la délinquance), le Conseil Régional de Bretagne, la Caisse d'Allocations Familiales 22, des aides privées (mécénats et fondations).

Nombre de participants à l'action par an (environ)

En 2017 un atelier « *Père en prison Père quand même* » a eu lieu sur 4 jours avec un groupe fixe de 6 pères participants pour 8 initialement inscrits. Ces 6 pères ont eu total 23 enfants.

Territoire couvert

Saint-Brieuc (maison d'arrêt de St-Brieuc).

Contact

Enjeux d'Enfants Grand Ouest

BP 20502

35005 RENNES CEDEX

Tél : 02.99.65.19.19

Mail : secretariat@enjeuxdeanfants.org

FICHE ACTION

Enjeux d'Enfants Grand Ouest

Nom de l'action : Aide à la relation entre les parents incarcérés et leurs enfants

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Développer les moyens nécessaires pour répondre aux situations d'éloignement contraint entre l'enfant et son parent incarcéré;
- Préserver l'intérêt de l'enfant dans ces situations;
- Éviter la répétition transgénérationnelle;
- Prévenir la récurrence par le maintien des liens familiaux;
- Promouvoir toute action visant à former, informer et sensibiliser un public le plus large possible.

Description de l'action

Différentes personnes peuvent nous solliciter : parent incarcéré, parent "à l'extérieur", familles, professionnels, etc. Les réponses peuvent donc prendre plusieurs formes :

- Du conseil, des entretiens ponctuels ou réguliers de soutien des parents et/ou de la famille,
- Une médiation sans rencontre en parloir (quand interdiction pénale, non adhésion de l'une des personnes, contre l'intérêt de l'enfant), nous proposons aux familles des échanges de courriers ou des appels, préparés et soutenus par notre équipe ;
- Un accompagnement des enfants en parloir.

Dans ces situations un intervenant bénévole est l'interlocuteur privilégié de la famille et accompagne l'enfant sur toute la durée du parloir. Nous réalisons un projet qui encadre notre intervention en précisant la fréquence des visites, les objectifs et modalités.

- Un accompagnement des rencontres familiales sur des temps de permission à la journée et/ou à la sortie du parent, pour des situations ciblées et sur des temps courts.

Tout accompagnement fait l'objet d'un projet. Que ce soit des entretiens individuels pour du conseil ou bien des accompagnements des enfants en parloirs. Chaque projet encadre notre intervention en précisant la fréquence des visites, les objectifs et les modalités. Les entretiens individuels se font par les travailleurs sociaux et les accompagnements en parloirs se font par des intervenants bénévoles supervisés par des travailleurs sociaux. Un intervenant bénévole est l'interlocuteur privilégié d'une famille et accompagne l'enfant toute la durée du parloir et de l'accompagnement.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents incarcérés à la maison d'arrêt de St-Brieuc.

Porteur de l'action

Enjeux d'Enfants Grand Ouest.

Partenaires dans l'action

- **Institutionnel :** Administration pénitentiaire.
- **Organisationnel :** Structures de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Partenaires financiers

L'administration pénitentiaire, le FIPD 22 (fonds interministériel de prévention de la délinquance), le Conseil Régional de Bretagne, la Caisse d'Allocations Familiales 22, des aides privées (mécénats et fondations).

Nombre de participants à l'action par an (environ)

En 2019, 4 pères incarcérés nous ont sollicités. Ces 4 pères ont un total de 6 enfants dont 2 sont concernés par la demande. Sur ces 4 pères, 2 pères ont été rencontrés et accompagnés sur le maintien d'un lien avec leur(s) enfant(s) avec notamment 5 accompagnements en parloir éducatif.

Territoires couverts

Les départements suivants : Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes d'Armor, Finistère, Calvados, Orne, Sarthe, Mayenne, Loire-Atlantique, Vendée.

Contact

Enjeux d'Enfants Grand Ouest

BP 20502

35005 RENNES CEDEX

Tél : 02.99.65.19.19

Mail : secretariat@enjeuxdeanfants.org



FICHE ACTION

Centre social Itinérance (Association Itinérance)

Nom de l'action : Aide à la scolarité (aide aux devoirs, soutien Cned)

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

- Aider les enfants et les jeunes dans la réalisation de leurs devoirs scolaires (élémentaires et Centre national d'enseignement à distance : Cned);
- Apporter une aide méthodologique aux enfants et aux jeunes;
- Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives liées à la scolarité.

Description de l'action

- Aide à la scolarité sur les aires d'accueil des Gens du voyage du département pour les enfants des écoles élémentaires, collèges et pour les jeunes inscrits au Cned.
- Participation des jeunes aux temps de « soutien Cned » dispensés dans des collèges du département.

(Participation gratuite).

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Toutes les familles positionnées sur les aires d'accueil des Gens du voyage.

Porteur de l'action

L'Association Itinérance.

Partenaires dans l'action

Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Partenaires financiers

La CAF, le Conseil Départemental et les EPCI.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

147 personnes ont participé en 2019.

Territoires couverts

Le département des Côtes d'Armor.
Dans les collèges de Saint-Brieuc et Lannion.

Contact

Association Itinérance

89 boulevard Edouard Prigent

22003 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.60.86.40

Mail : asso.itinerance22@wanadoo.fr



FICHE ACTION

Centre social Itinérance (Association Itinérance)

Nom de l'action : Activités enfance-jeunesse / Ateliers parents-enfants

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Valoriser les savoir-faire des enfants et des jeunes autour d'activités culturelles et artistiques en suscitant la participation et l'implication des parents;
- Créer une dynamique autour de la parentalité;
- Information des familles sur les domaines de la vie quotidienne;
- Développer le lien social sur un territoire.

Description de l'action

La participation à ces activités est gratuite.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Toutes les familles vivant sur les aires d'accueil.

Porteur de l'action

L'Association Itinérance.

Partenaires dans l'action

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Partenaires financiers

La CAF, le Conseil Départemental et les EPCI.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

277 personnes ont participé en 2019.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

Association Itinérance

89 boulevard Edouard Prigent

22003 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.60.86.40

Mail : asso.itinerance22@wanadoo.fr



FICHE ACTION

Centre social Itinérance (Association Itinérance)

Nom de l'action : Loisirs familles : vacances et sorties familiales

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Fréquence : bimensuelle / à la demande.

Objectifs

- Co-organiser avec les familles intéressées des sorties familiales;
- Valoriser la prise d'initiatives des parents;
- Vivre un moment privilégié en famille;
- Tisser des liens entre des familles d'un même territoire;
- Découvrir un lieu culturel ou autre;
- Repérer des problématiques liées à la parentalité.

Description de l'action

Des animations peuvent être proposées sur les aires d'accueil des Gens du voyage ou en dehors selon les animations (visites de sites). Les sorties familiales ont lieu en grande partie l'été, au moins une sortie dans l'été destinée aux familles des aires d'accueil.

Les familles et les jeunes sont souvent acteurs, notamment dans les propositions de sorties. L'Association peut être sollicitée par des familles qui souhaitent partir avec le dispositif Vacaf mais cela reste très rare.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Toutes les familles vivant sur les aires d'accueil.

Porteur de l'action

L'Association Itinérance.

Partenaires dans l'action

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Partenaires financiers

La CAF, le Conseil Départemental et les EPCI.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

115 personnes ont participé en 2019 à ces actions.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

Association Itinérance

89 boulevard Edouard Prigent

22003 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.60.86.40

Mail : asso.itinerance22@wanadoo.fr

FICHE ACTION

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

Nom de l'action : Accompagner la pratique numérique des adolescent(e)s

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodique : ponctuelle.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

- Avoir une analyse plus précise de la réalité des pratiques des jeunes;
- Identifier les effets positifs et les points de vigilances concernant l'impact des diverses pratiques numériques sur les adolescents;
- Connaître les repères et relais possibles pour l'accompagnement des jeunes autour de cette thématique.

Description de l'action

Chaque Rencontre-débat dure 2h et a lieu en soirée. A ce temps, s'ajoute un temps convivial d'échanges entre les participants. Pour chacune des Rencontres-débats, ce sont 1 ou 2 salariées de la Ligue, qui sont en charge de l'animation.

La préparation s'effectue conjointement avec 2 – 3 bénévoles, parents, membres de l'association locale affiliée et partenaire de la Ligue. Ceux et/ou celle(s)-ci ont notamment en charge la communication et l'organisation logistique de l'action.

La participation y est totalement gratuite.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents d'adolescents souhaitant pouvoir échanger sur la pratique de leurs jeunes concernant le numérique.

Porteur de l'action

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor.

Partenaires dans l'action

- **Institutionnels :** La Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale.
- **Organisationnels :** Les parents d'élèves, les professionnel(le)s des lieux de l'intervention.

Partenaire financier

La Caisse d'Allocations Familiales.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

En 2019, sur Lamballe : 30 personnes, sur Matignon : 17 personnes.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

89 Boulevard Edouard Prigent

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.94.16.08

Mail : laligue22@laligue22.org

FICHE ACTION

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

Nom de l'action : La place des écrans dans la famille

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

- Identifier âge par âge le développement des enfants et leur possible rapport aux écrans;
- Connaître les impacts des écrans sur le développement des enfants et des jeunes;
- Accompagner, éduquer les enfants et les adolescents à l'utilisation des nouvelles technologies.

Description de l'action

Chaque Rencontre-débat dure 2h et a lieu en soirée. A ce temps, s'ajoute un temps convivial d'échanges entre les participants. Pour chacune des Rencontres-débats, ce sont 1 ou 2 salariées de la Ligue, qui sont en charge de l'animation.

La préparation s'effectue conjointement avec 2 – 3 bénévoles, parents, membres de l'association locale affiliée et partenaire de la Ligue. Ceux et/ou celles-ci ont notamment en charge la communication et l'organisation logistique de l'action.

Aucune contribution financière n'est demandée pour participer à cette action.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents du territoire des Côtes d'Armor sont concernés par cette action.

Porteur de l'action

La Ligue de l'Enseignement 22.

Partenaire dans l'action

- **Institutionnels :** La Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale.
- **Organisationnels :** Les parents d'élèves, les professionnel(le)s des lieux de l'intervention.

Partenaire financier

La Caisse d'Allocations Familiales.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

En 2019, cette rencontre-débat a eu lieu trois fois et a réuni 31 personnes à Plestan-Tramain, 17 personnes à Saint-Brieuc et 51 personnes à Plérin.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

89 Boulevard Edouard Prigent

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.94.16.08

Mail : laligue22@laligue22.org



FICHE ACTION

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

Nom de l'action : Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

- Offrir un espace de dialogue et de partage d'expériences entre les différents éducateurs : parents, professeurs, animateurs...
- Apporter aux adultes des informations utiles, des repères, pour qu'ils puissent mener à bien leur rôle d'éducateur à l'ère du numérique;
- Valoriser et renforcer les rôles et compétences des différents acteurs éducatifs : responsabilité et autorité, confiance en soi, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.

Description de l'action

Chaque Rencontre-débats dure 2h et a lieu en soirée. A ce temps, s'ajoute un temps convivial d'échanges entre les participants. Pour chacune des Rencontres-débats, ce sont 1 ou 2 salariées de la Ligue, qui sont en charge de l'animation.

La préparation s'effectue conjointement avec 2 – 3 bénévoles, parents, membres de l'association locale affiliée et partenaire de la Ligue. Ceux et/ou celles-ci ont notamment en charge la communication et l'organisation logistique de l'action.

La participation y est gratuite.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents intéressés par ce sujet souhaitant pouvoir en échanger.

Porteur de l'action

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor.

Partenaires dans l'action

- **Institutionnels :** La Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale.
- **Organisationnels :** Les parents d'élèves, les professionnel(le)s des lieux de l'intervention.

Partenaire financier

La Caisse d'Allocations Familiales.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

Pour l'année 2019, cette rencontre débat a eu lieu 2 fois et a réuni respectivement 30 et 17 personnes.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

89 Boulevard Edouard Prigent

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.94.16.08

Mail : laligue22@laligue22.org

FICHE ACTION

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

Nom de l'action : Compagnie Ephémère : création d'un spectacle petite enfance

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Fréquence : biannuelle.

Objectifs

- Accompagner des parents dans l'acquisition du langage et la réussite scolaire;
- Soutenir la fonction parentale autour d'un projet visant à promouvoir l'accès aux arts et à la culture pour tous;
- Impliquer des parents, professionnel.le.s et bénévoles du quartier autour d'un projet artistique et culturel ;
- Développer des acquis en langue française et valoriser des langues d'origine, de l'interculturalité et l'ouverture à l'autre ;
- Rayonner en quartiers prioritaires et vers les lieux de diffusion artistique ;
- Rapprocher des publics éloignés de l'offre culturelle.

Description de l'action

Suite à des résultats scolaires préoccupants, le collectif « *Agir pour le langage* » s'est constitué au sein du QVP du Plateau. Dans le cadre des actions menées, s'est dessiné un projet en commun autour des mots, de la parole, de l'imaginaire, des contes, des marionnettes : la création de « *la Compagnie Ephémère* ».

C'est un spectacle co-produit par la Ligue de l'Enseignement 22 et la compagnie Carnet de Voyages. Il se construit depuis 2019 à partir d'un conte et de ses différentes versions de par le monde afin d'en imaginer une autre version. Cette dernière version fait l'objet en 2020 d'un travail de réappropriation, d'écriture collective (en plusieurs langues) de mise en voix et en espace. Au conte, seront associées d'autres disciplines artistiques, telles que le chant, la musique, le mouvement, la fabrication et la manipulation de marionnettes.

Ce spectacle fera l'objet d'une diffusion sur les lieux d'accueil du territoire dédiés à l'enfant : crèches, multi-accueil, établissements scolaires, centres de loisirs...

Des temps de travail font l'objet d'une programmation à l'occasion de manifestations qui se déroulent tout au long de l'année (festival Enfantillages, festival de l'Enfance...). La Villa Carmélie (conservatoire) et la médiathèque Camus seront associées en vue d'un rayonnement et d'une inclusion plus large des publics vers les structures culturelles. Ces actions sont en lien avec le dispositif OEPRE « Ouvrir l'École aux parents et pour la réussite des élèves ».

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Porteur de l'action

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor.

Partenaires dans l'action

- **Institutionnels** : Cget (Commissariat général à l'égalité des territoires), Drac (Direction Régionale des Affaires Culturelles), Conseil Départemental 22, Saint-Brieuc Armor Agglomération, CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), Ville de Saint-Brieuc, CAF (Caisse d'Allocations Familiales).
- **Organisationnels** : Le centre social du Plateau, le Programme de Réussite Educative, le service vie des écoles de la ville de Saint-Brieuc, l'Education Nationale, l'UDAF 22 (Union Départementale des Associations Familiales 22), la PMI (Protection Maternelle Infantile), le Cerf-Volant, ATD quart Monde, le centre Jacques Cartier, des parents et des bénévoles.

Partenaires financiers

La CAF, Cget, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Ville de Saint-Brieuc, CCAS, Drac, Conseil Départemental 22 (demande en cours).

Nombre de participants à l'action par an (environ)

Une dizaine de parents participe au projet de création du spectacle qui sera diffusé en temps scolaire au jeune public, mais également hors temps scolaire, auprès d'autres parents spectateurs et accompagnateurs des enfants invités à assister au spectacle.

Territoire couvert

Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Contact

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

89 Boulevard Edouard Prigent

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.94.16.08

Mail : laligue22@laligue22.org



FICHE ACTION

Association LE GUE

Nom de l'action : Espace rencontre

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Fréquence : à la demande.

Objectifs

- Offrir un espace et un accompagnement permettant aux relations enfant/parents, grands-parents/petits-enfants de se créer, de reprendre, de changer, d'évoluer dans l'intérêt de l'enfant concerné par une situation de rupture familiale ;
- Soutenir la rencontre de l'enfant avec son parent et favoriser l'établissement, le maintien ou la reprise du lien dans un cadre sécurisant ;
- Aider les parents (ou autres visiteurs) à se mobiliser pour trouver leurs propres solutions pour l'exercice d'un droit de visite.

Description de l'action

Etapes de l'accompagnement :

- Sur décision judiciaire ou à leur demande, les parents peuvent se manifester pour la mise en place de visites ;
- Ensuite, un entretien préalable avec chaque parent permet de présenter le cadre des visites (règlement de fonctionnement, calendrier...);
- Les visites à l'espace rencontre sont planifiées sur trois mois, pour une durée de 1h, une à deux fois par mois conformément à la décision de justice ;
- Enfin, un entretien co-parental est proposé à échéance de 6 mois de visite. L'entretien co-parental permet de faire le point sur la situation et laisse la possibilité aux parents de trouver ensemble des solutions pour l'exercice d'un droit de visite sans intermédiaire.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents.

Porteur de l'action

Association LE GUE.

Partenaires financiers

La Caisse d'Allocations Familiales, le Ministère de la Justice, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Guingamp Communauté, Lannion Trégor Communauté, la Ville de Guingamp, la Ville de Saint-Brieuc, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

670 visites famille/an.

Territoires couverts

Le département des Côtes d'Armor. Le Gué dispose de deux sites où se déroulent les Espaces de Rencontre : Guingamp et Saint-Brieuc.

Contact

Association Le GUE

17, rue Parmentier

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.33.53.68 ou 06.71.69.12.66

Fax : 09.61.44.07.67

Mail : direction.legue@gmail.com



FICHE ACTION

Association LE GUE

Nom de l'action : Médiation familiale

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.
Fréquence : à la demande.

Certaines étapes de la vie (séparation conjugale, conflit familial...) mettent souvent à l'épreuve les relations entre les membres d'une famille. Dans ces périodes, il peut être difficile de se parler, de décider et d'agir. La médiation familiale offre un espace d'échanges.

Objectifs

- Renouer le dialogue ;
- Trouver des solutions adaptées aux besoins de chacun et notamment celui de l'enfant ;
- Préserver les relations entre les membres de la famille.

Description de l'action

Des entretiens confidentiels réunissent les parties concernées, en présence d'un médiateur, diplômé d'Etat, tiers impartial et qualifié. La médiation familiale se déroule ainsi :

- L'entretien d'information : La médiation familiale est une démarche volontaire qui nécessite l'accord de chacune des personnes. Afin de recueillir votre accord, le médiateur familial vous recevra dans le cadre d'un entretien d'information gratuit. Au cours de cet entretien, vous pourrez présenter votre situation. Le médiateur vous présentera le cadre et la démarche de médiation familiale. Il vous orientera au besoin vers un autre professionnel si vous ne souhaitez pas entreprendre la démarche.
- Les entretiens de médiation familiale : Quand toutes les personnes sont favorables à la démarche, des entretiens d'environ 1h30 vous seront proposés. Leur nombre varie en fonction des sujets à aborder. Vous participerez financièrement au règlement des séances selon vos ressources .
- Les accords en médiation familiale : Si des accords sont trouvés, ils peuvent être rédigés par le médiateur familial. Ce document est remis à chacun et peut être homologué par un Juge, à votre initiative.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les acteurs.

Porteur de l'action

Association LE GUE.

Partenaires financiers

La Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Ministère de la Justice, le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance de Lannion Trégor Communauté, le Conseil Intercommunal de la Sécurité de la Prévention de la Délinquance de Guingamp Communauté, Dinan Agglomération, Leff Armor Communauté, Lamballe Terre & Mer, la Ville de Dinan, la Ville de Guingamp, la Ville de Loudéac.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

+ de 700 entretiens d'information par an.

Territoires couverts

Lieux des permanences : Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, Saint-Brieuc et Paimpol.

Contact

Association Le GUE

17, rue Parmentier
22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.33.53.68 / 06.71.69.12.66

Fax : 09.61.44.07.67

Mail : mediationfamiliale22@wanadoo.fr



FICHE ACTION

Maison des jeunes et des adolescents des Côtes d'Armor

Nom de l'action : Lieu d'accueil et d'écoute

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Proposer un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement anonyme pour les adolescents mais aussi leurs parents.

Description de l'action

Des entretiens sont réalisés afin de permettre aux jeunes avec ou sans leur(s) parent(s) de pouvoir venir échanger sur les sujets pour lesquels ils éprouvent des difficultés. Ces sujets peuvent être de différents types : la scolarité, les relations, le harcèlement, le mal-être...

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

En premier lieu, nous recevons les jeunes de 11 à 21 ans. Les parents des jeunes de cette tranche d'âge éprouvant des difficultés en lien avec leurs enfants peuvent également être accompagnés par les professionnels.

Porteur de l'action

La Maison des jeunes et des adolescents des Côtes d'Armor.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

Maison des jeunes et des adolescents

30 rue Brizieux

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.62.85.85

Mail : accueil@mdja.cotesdarmor.fr



FICHE ACTION

Mutualité Française Bretagne

Nom de l'action : Atelier Nesting

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Objectifs

- Sensibiliser les parents de jeunes enfants et professionnels de la petite enfance de la périnatalité aux polluants de la maison pour leur permettre de faire des choix éclairés en termes de consommation et de comportement;
- Identifier les sources possibles de pollution intérieure;
- Permettre aux parents d'échanger;
- Valoriser les parents dans leurs compétences.

Description de l'action

Nesting* est un atelier interactif de deux heures, en groupe de 12 personnes, animé par une chargée de prévention formée à la thématique santé environnement.

A l'aide de supports ludiques, les participants vont s'informer sur les différentes sources de polluants de la maison (produits ménagers, cosmétiques, jouets...) et leurs impacts possibles sur la santé, mais surtout échanger sur les alternatives possibles.

L'expérience personnelle des participants y est valorisée.

C'est une action à vocation départementale.

Cette action s'inscrit dans le projet : « Ma maison change d'air ! » qui comprend également un atelier tout public et un atelier de fabrication.

**Nesting signifie faire son nid en anglais*

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents étant intéressés par le sujet.

Mobilisation auprès des RPAM (Relais Parents Assistants Maternels), mais également par les mutuelles (e-mailing, site Internet) ou par la presse.

Porteur de l'action

La Mutualité Française Bretagne.

Partenaires dans l'action

- **Institutionnels :** Agence Régionale de Santé (ARS), Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- **Organisationnels :** Les partenaires locaux (villes, Relais Parents Assistants Maternels, communauté de communes, animatrices territoriales de santé...).

Partenaire financier : (s'il y en a)

L'ARS (Agence Régionale de Santé) et la DREAL.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

Entre 6 et 12 personnes par atelier.

Territoire couvert

Tout le département.

Contact :

Mutualité Française Bretagne

Adresse : 7 Rue des Champs de Pies

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02 96 75 27 51



FICHE ACTION

Secours Populaire des Côtes d'Armor

Nom de l'action : Vacances familles (aide au départ en vacances des familles)

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : périodique.

Fréquence : Annuelle.

Objectifs

- Permettre aux enfants, aux familles, aux personnes seules ou aux seniors de partir en vacances;
- Resserrer les liens familiaux;
- Proposer aux personnes un séjour de détente et d'évasion;
- Rompre l'isolement.

Description de l'action

Les personnes accueillies au Secours Populaire sont informées de tous les volets de la campagne vacances.

Une participation financière est demandée en fonction des vacances proposées.

Pour l'accueil des enfants dans des familles de vacances, cela se fait pendant les vacances scolaires de février ou pendant l'été. Pour les colonies de vacances, elles ont lieu en juillet ou en août.

Pour les vacances en caravanes, elles ont lieu en juillet et en août pour une durée de 2 semaines. Ces vacances ont lieu dans des campings. Des bénévoles accueillent les vacanciers à leur arrivée et à leur départ. Un état des lieux du logement est fait à l'arrivée et au départ. Si besoin, les familles peuvent contacter les bénévoles lors de leur séjour.

Pour les vacanciers seniors, c'est une semaine de vacances en septembre.

Pour les vacances en famille, une aide aux projets vacances peut être versée sous forme de chèques vacances (sous certaines conditions).

Une journée des oubliés de vacances est également organisée au cours de la 2^{ème} quinzaine d'août afin de permettre aux enfants qui ne partent pas en vacances de pouvoir profiter d'une journée de vacances.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Toutes les familles ayant des difficultés pour partir en vacances de manière traditionnelle.

Porteur de l'action

Le Secours Populaire des Côtes d'Armor.

Partenaires dans l'action

Les bénévoles et les campings.

Partenaire financier

ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances).

Nombre de participants à l'action par an (environ)

600 personnes.

Territoire couvert

Le département des Côtes d'Armor.

Contact

Secours Populaire des Côtes d'Armor

107 rue Jules Ferry

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.94.77.66

Fax : 02.96.78.14.45

Mail : contact@spf22.org

FICHE ACTION
Sesam Bretagne
Collectif Parentalité du Pays de Guingamp
Nom de l'action : Animation d'un collectif parentalité

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Favoriser la visibilité de l'offre de service et assurer une mise en cohérence des actions parentalité;
- Permettre l'interconnaissance des acteurs parentalité du territoire pour favoriser l'orientation des familles;
- Assurer une mise en cohérence des actions parentalité menées sur le territoire de Guingamp;
- Mutualiser les connaissances et les compétences des acteurs pour offrir une réponse plus adaptée aux besoins et aux attentes des familles du territoire;
- Co-construire des actions innovantes à destination des familles.

Description de l'action

- Rencontres mensuelles des différents partenaires pour construire et mener ensemble les actions à destination des familles du territoire.
- Recenser les acteurs et actions parentalité afin de construire un outil à donner aux parents lors des différentes actions (rencontres débats, temps d'échanges) et ainsi favoriser une meilleure connaissance des services existants.
- Rencontrer des parents pour recenser leurs besoins quant à un espace dédié à l'accueil des parents sur le territoire et travailler le projet.

Cette action s'inscrit dans l'élaboration et la mise en place d'un temps fort à destination des familles des territoires de Guingamp Paimpol Agglomération et de Leff Armor Communauté.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tout parent souhaitant s'investir est le bienvenu. Les parents concernés sont ceux qui ont laissé leurs coordonnées suite au temps fort parentalité « Place aux familles » de novembre 2019.

Partenaires dans l'action

- **Institutionnels :** Maison du Département, Centre social, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Villes, Centre Communal d'Action Sociale, association Le Gué, association Beauvallon, Education Nationale....
- **Organisationnels :** Associations de parents.

Porteur de l'action

L'Association Sesam Bretagne.

Partenaires financiers

La Caisse d'Allocations Familiales 22, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental 22, Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

- 1 320 parents et enfants présents lors du temps fort de novembre 2019 et une grande satisfaction de ces derniers.
Souhait de pouvoir reconduire cette action en 2021.
- 35 partenaires mobilisés sur le collectif parentalité.

Territoire couvert

Pays de Guingamp.

Contacts

Sesam Bretagne

39, Bd Léon Blum

56100 LORIENT

Tél : 02.97.35.44.23

Mail : association@sesam-bretagne.fr

Cap Jeunes

2, Bd Mendès France

22200 GUINGAMP

Tél : 02.96.40.07.27



FICHE ACTION

Sesam Bretagne

Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) Cap Jeunes

Nom de l'action : Point accueil et écoute jeunes et familles

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Proposer un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, anonyme et gratuit pour les parents, beaux-parents, grands-parents confrontés à une difficulté dans leur relation avec leur adolescent;
- Ecouter et soutenir les parents dans leur fonction parentale;
- Améliorer la relation parent-enfant;
- Reconnaître, conforter et valoriser les parents dans leur compétence éducative;
- Comprendre ce qui est en jeu dans la relation parent/enfant.

Description de l'action

Le PAEJ est ouvert tout au long de l'année.

- C'est un lieu d'écoute, d'accompagnement aux parents d'adolescents, en questionnement face à ce qui se joue à l'adolescence, en difficulté dans leur relation avec leur enfant.
- Le lieu d'accueil est ouvert du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h (deux soirs jusque 19h), dans les locaux de pôle jeunesse à Guingamp.
- Des permanences sont assurées avec ou sans rendez-vous :
 - A Callac : un mercredi sur 3 de 16h30 à 18h30/ un mardi sur 3 en alternance de 14h à 16h, à la Maison des Jeunes.
 - A Plouagat : un mardi sur deux de 16h30 à 18h30, au local Jeunes Le Passage.
 - A Bégard : un mercredi par mois de 11h30 à 13h30, à la Maison des Jeunes et de la Culture.
 - A Lanvollon : un mardi sur deux de 17h à 19h00, au Local Jeunes Ty Box Son, Moulin de Blanchardeau.
- Les entretiens individuels et/ou familiaux sur rendez-vous peuvent avoir lieu dès 8h et jusque 20h. Ils sont assurés par des professionnels : psychologue et thérapeute familial.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents ayant un ou plusieurs adolescents.

Porteur de l'action

L'Association Sesam Bretagne.

Partenaires dans l'action

- Les partenaires du secteur éducatif : les établissements scolaires, les Services Enfance & Jeunesse du Pays de Guingamp.
- Les partenaires du secteur sanitaire : les Centres Médico-Psychologiques / Centres Médico-Psychologiques Enfants et Adolescents, le Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie, le Centre hospitalier, les médecins.
- Les partenaires du secteur social : la Maison du département, le Centre social de Guingamp, le Centre Communal d'Action Sociale, les points Ecoute parents du département, la prévention spécialisée de l'association Beauvallon, la Mission Locale, La Résidence Habitat Jeunes...
- Les partenaires du secteur judiciaire : l'Unité Educative en Milieu Ouvert.

Partenaires financiers

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de Santé, la Région Bretagne, le Conseil Départemental, Guingamp Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

350 personnes, jeunes et parents.

Territoire couvert

Pays de Guingamp.

Contact

Cap Jeunes
2 Bd Mendès France
22200 GUINGAMP
Tél : 02.96.40.07.27



FICHE ACTION

Sesam Bretagne

Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) Oxyjeunes à Rostrenen

Nom de l'action : Permanences

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Accueillir, informer et orienter les adolescents en difficulté et leurs parents;
- Proposer un espace et un temps d'écoute aux jeunes et à leurs parents;
- Apporter des réponses au mal-être des jeunes;
- Favoriser la relation parent/enfant;
- Réaliser des actions de prévention en partenariat avec les établissements scolaires, les structures jeunesse du Kreiz-Breizh et le réseau local.

Description de l'action

Aide et soutien à la fonction parentale, Oxyjeunes est un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes âgés de 11 à 30 ans, leurs parents et l'entourage. Des professionnels (éducateur spécialisé, psychologue) vous reçoivent gratuitement dans un lieu neutre et confidentiel.

Le PAEJ est un lieu d'écoute pour les parents qui s'interrogent et/ou traversent une période difficile avec leurs enfants. Cette rencontre permet de prendre le temps de la parole, d'évaluer la situation et de dénouer certaines difficultés.

- Entretiens individuels et/ou familiaux ;
- Accueil possible à Rostrenen, Gourin, Pleyben et Carhaix, sur rendez-vous du lundi au vendredi;
- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 13h à 18h ;
- Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents ayant des adolescents.

Porteur de l'action

Association SeSAM Bretagne – service PAEJ Oxyjeunes.

Partenaires financiers

Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Région Bretagne, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor (DDCS), le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, le Conseil Départemental du Finistère, la commune de Rostrenen et la communauté de communes du Kreiz-Breizh.

Territoire couvert

Le pays du Centre Ouest Bretagne.

Contact

PAEJ Oxyjeunes
13, Rue Abbé Gibert
22110 ROSTRENEN
Tél : 02.98.99.41.86
Mail : paej.oxyjeunes@sesam-bretagne.fr
Page FB : <https://www.facebook.com/paej.oxyjeunes>

FICHE ACTION

Union Départementale des Associations Familiales - UDAF 22

Nom de l'action : Point Info Famille

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Favoriser l'accès de toutes les familles à l'information;
- Simplifier leurs démarches quotidiennes en leur proposant un point d'information accessible et susceptible de les orienter rapidement et efficacement vers les structures adaptées pour répondre à leurs besoins.

Description de l'action

Le Point Info Famille est un lieu unique d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui concerne tous les domaines de la vie quotidienne (de la naissance à la prise en charge des ascendants - enfants, adolescents, adultes, parents, seniors...).

Le Point Info Famille est gratuit et ouvert à tous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Il dispose d'un espace dédié avec un point internet et une documentation actualisée consultable librement ou de manière accompagnée, afin de permettre aux personnes et aux familles de prendre des décisions et d'être autonomes dans tous les domaines de la vie familiale.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Toutes les familles.

Porteur de l'action

Union Départementale des Associations Familiales - UDAF 22.

Partenaires dans l'action

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF 22), le collectif parentalité du schéma départemental des services aux familles... Le Point Info Famille travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs proposant des services aux familles.

Territoire couvert

Département des Côtes d'Armor.

Contact

UDAF 22

28, Boulevard Hérault - BP 114
22001 SAINT-BRIEUC Cedex 1
Tél : 02.96.33.40.76
Mail : udaf22@udaf22.fr
www.udaf22.fr

FICHE ACTION

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) 22

Nom de l'action : Fête des familles

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : périodique.

Fréquence : annuelle (une fois par an).

Objectifs

- Favoriser le lien parents-enfants autour du jeu et de la lecture ainsi que l'inter-génération.
- Valoriser chacun des acteurs de l'UDAF et mettre en évidence leur engagement.

Description de l'action

Placé sous le signe du plaisir, de la découverte et de la convivialité, ce temps fort est à destination des salariés de l'UDAF, de leurs familles, des administrateurs, des membres d'associations et mouvements adhérents. De nombreuses animations et jeux, pour le plus grand amusement des enfants et de leurs parents, sont proposés : par exemple en 2019, clown et sculptures de ballons, structures gonflables, balades en poney, maquillages, animations santé et défis rameurs, cabine photoscénique, balade en petit train, malle de jeux « je joue la différence », espaces de lecture, stands des associations familiales, goûter partagé...

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Toutes les familles.

Porteur de l'action

L'UDAF 22.

Partenaires dans l'action

Les bénévoles d'associations familiales.

Partenaires financiers

En 2019, Harmonie Mutuelle, Gan Assurances, Présence Verte et Société Générale.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

En 2019, plus de 90 personnes (enfants, adultes).

Territoire couvert

Département

Contact

UDAF 22

28, Boulevard Hérault - BP 114

22001 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Tél : 02.96.33.40.76

Mail : udaf22@udaf22.fr

www.udaf22.fr

FICHE ACTION Unafam 22

Nom de l'action : Atelier d'entraide PROSPECT

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle.

Fréquence : annuelle.

Objectifs

- Partager des expériences de vie;
- Prendre du recul sur son vécu d'aidant;
- Apportez des connaissances sur les maladies psychiques;
- Apprendre à se positionner par rapport au proche malade.

Description de l'action

L'atelier d'entraide Prospect est un programme d'aide aux aidants, qui a reçu le label de la Commission européenne.

Il est animé par deux bénévoles formés à ce programme et réunit douze participants au maximum sur des thématiques successives qui les aident à prendre conscience, par des échanges d'expériences, de l'impact de la maladie sur leur propre santé physique et psychique.

La formation se déroule sur 3 jours (2 jours + 1 journée bilan retour).

Une participation financière de 15 euros est demandée aux participant pour les 3 jours.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents (au sens large) proche de malades psychiques.

Porteur de l'action

Unafam 22 (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques).

Partenaires dans l'action

- **Institutionnels** : local fourni par l'Union Départementale des Associations Familiales en 2018.
- **Organisationnel** : Unafam service formation.

Partenaires financiers

Budget national Unafam avec des financements publics, privés, institutionnels et cotisations des adhérents.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

10-12 personnes par groupe.

Territoires couverts

Choix d'un lieu différent à chaque formation : Saint-Brieuc en 2018, Loudéac en 2019 .

Contact

Unafam 22

28 boulevard Hérault

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 07.50.29.37.60

Mail : 22@unafam.org à utiliser en priorité

FICHE ACTION Unafam 22

Nom de l'action : **Café rencontre**

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : périodique.

Fréquence : biannuelle.

Objectifs

- Rencontre conviviale entre proches aidants, familles, amis et malades psychiques.

Description de l'action

Temps d'échanges cordiaux permettant les rencontres, les échanges de nouvelles, d'informations autour d'un goûter et d'une boisson.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents (au sens large) proches de malades psychiques.

Porteur de l'action

Unafam 22.

Partenaires dans l'action

Les communes pour la mise à disposition du local.

Partenaires financiers

Subventions diverses, cotisation, dons...

Nombre de participants à l'action par an (environ)

15 à 20 participants par rencontre.

Territoires couverts

Lannion et Guingamp.

Contact

Unafam 22

28 boulevard Hérault

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 07.50.23.37.60

Mail : 22@unafam.org à utiliser en priorité

FICHE ACTION Unafam 22

Nom de l'action : Groupe de paroles

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : périodique.

Fréquence : mensuelle.

Objectifs

Permettre aux proches aidants de malades psychiques:

- D'expliquer leurs situations du moment;
- D'exprimer leur vécu;
- D'échanger sur leurs difficultés en présence d'un psychologue et d'un pair aidant.

Description de l'action

Pendant environ 2 heures, un groupe de pairs, volontaires se réunit avec un psychologue et un bénévole formé pour échanger autour des difficultés évoquées par les familles présentes. Chacun apporte son vécu et ses petits conseils de vie.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les membres de la famille ayant un proche malade psychique.

Porteur de l'action

Unafam 22 (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques).

Partenaires dans l'action

- **Institutionnels** : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF 22), l'Agence Régionale de Santé (supervision pour les bénévoles).
- **Organisationnels** : UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et les communes pour la mise à disposition des salles.

Partenaires financiers

La CAF (subventions diverses), Adhésions à l'association.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

8 à 12 sur Lannion, 10 à Guingamp, 8 sur Dinan, 15 à 20 sur Saint-Brieuc.

Territoires couverts

Dinan, Guingamp, Lannion et Saint-Brieuc.

Contact

Unafam 22

28 boulevard Hérault

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 07.50.29.37.60 / 06.19.06.56.78

Mail : 22@unafam.org / accueilunafam22@gmail.com à utiliser en priorité

FICHE ACTION Unafam 22

Nom de l'action : Accueil de proches aidants de malade psychique

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : ponctuelle (pour la personne reçue), périodique (pour les bénévoles).

Fréquence : mensuelle.

Objectif

- Permettre à des proches aidants de rentrer en contact avec des pairs.

Description de l'action

- Un premier contact est établi par la personne demandeuse.
- Un rendez-vous lui est proposé, elle est reçue par deux bénévoles spécialement formés à l'accueil.
- Les bénévoles font une écoute active et cherchent à répondre aux attentes. Ils peuvent aiguiller vers des services spécialisés (la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Centre Médico-Psychologique...) et proposer d'autres rendez-vous ou la participation à un groupe de paroles et / ou une formation.

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Tous les parents confrontés à un proche malade psychique.

Porteur de l'action

Unafam 22 (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et / ou Handicapées Psychiques).

Partenaires dans l'action

- **Institutionnel** : l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- **Organisationnels** : La Fondation Bon Sauveur et les communes pour la mise à disposition des salles.

Partenaire financier

ARS au niveau régional pour les supervisions des bénévoles.

Nombre de participants à l'action par an (environ)

Sur une année, 3 personnes ont été reçues sur Bégard, 5 sur Dinan, 7 sur Guingamp, 2 sur Lannion, 2 sur Loudéac, 2 sur Paimpol, 38 sur Saint-Brieuc, 3 sur Tréguier soit un total de 52 personnes.

Chaque personne a pu être reçue une fois ou accompagnée sur du long terme.

Territoires couverts

Bégard, Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, Saint-Brieuc et Tréguier.

Contact

Unafam 22

28 boulevard Hérault

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 07.50.29.37.60 / 06.19.06.56.78

Mail : 22@unafam.org / accueilunafam22@gmail.com à utiliser en priorité



FICHE ACTION

Association UFFEJ Bretagne

Nom de l'action : Festival itinérant de cinéma jeune public « L'œil Vagabond »

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : périodique.

Fréquence : annuelle.

Objectifs

- Passer un moment convivial en famille;
- Proposer aux parents de partager un après-midi ludique avec leur(s) enfant(s) pour découvrir l'univers varié du cinéma et s'initier tout en s'amusant aux techniques de l'image.

Description de l'action

Le festival s'articule autour de trois espaces :

- Le jardin de l'œil : Un espace en accès libre pour pratiquer, jouer, découvrir des jeux, des outils, des installations dédiés à l'image et au son.
- Le spectacle de poche : un spectacle cinématographique interactif. Il invite les visiteurs à devenir des spectateurs acteurs. Réservation conseillée.
- Des films accessibles à tout public, s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Séances adaptées en fonction des tranches d'âge. Réservation conseillée.

Le festival se veut intergénérationnel : il comporte des propositions pour les très jeunes publics (de 18 mois à trois ans), les enfants, les jeunes et les adultes qui les accompagnent.

Informations Pratiques :

Du 18 au 20 octobre 2020 à Pléneuf-Val-André

Les 22 et 23 octobre à Hillion

Du 26 au 28 octobre à Saint-Lunaire

Le 28 octobre à Plédran

mais aussi des séances de films à Callac et Loudéac

+ les 18 et 22 novembre à Binic-Etables-sur-mer

4€/personne par séance (cinéma, spectacle, ateliers).

Infos : www.oeilvagabond.net

réservations : uffejbretagne@gmail.com / 02 96 61 11 76

Quels sont les parents mobilisés ? (papas, mamans voire grands-parents) Et comment sont-ils mobilisés ?

Toutes les familles du département intéressées pour le festival et souhaitant venir le découvrir.

Porteur de l'action

Association UFFEJ Bretagne - Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse.

Partenaires financiers

Le Département des Côtes d'Armor, le Conseil Régional, les Communes qui accueillent L'œil Vagabond.

Territoires couverts

Le département des Côtes d'Armor (Pléneuf-Val-André, Saint-Brieuc, Hillion, Binic-Etables, Callac, Plérin, Loudéac, Plédran) et l'Ille-et-Vilaine (Saint-Lunaire).

Contact

UFFEJ Bretagne

18, rue Abbé-Vallée

22000 Saint-Brieuc

Tél : 02 96 61 11 76 / 07 82 98 11 64

Mail: uffejbretagne@gmail.com

Site Internet : www.uffejbretagne.net

FICHE ACTION

Vacances et Familles

Nom de l'action : L'Accompagnement des familles dans leur projet de vacances

Temporalité de l'action (périodique, mensuelle, annuelle, permanente...)

Périodicité : permanente.

Objectifs

- Permettre aux familles « éloignées des vacances » de développer leur autonomie à travers un projet de vacances ;
- Permettre aux familles d'expérimenter l'aventure des vacances, en partant dans l'un des 1 000 « séjours accompagnés », organisée par le Réseau Vacances et Familles dans 9 régions.

Description de l'action

Un accompagnement en plusieurs étapes pour concrétiser un projet de vacances :

- 1 – L'information** : Des temps collectifs sont organisés régulièrement de février à mai sur le département pour accueillir les familles au sein du réseau, les informer et échanger sur leur projet de vacances.
- 2 - Le rendez-vous projet** : Il aborde tous les aspects du séjour (financier, administratif, technique, organisationnel, familial) et permet aux parents de partager leurs appréhensions, de définir leurs envies, leurs besoins et les objectifs du projet.
- 3 - La proposition de séjour** : Faite deux à trois semaines après le rendez-vous projet, elle permet de se projeter concrètement et de conforter l'implication de la famille.
- 4 - Le café-vacances** : C'est un moment d'échanges entre les familles qui ne sont peu/pas parties et les familles ayant déjà fait l'expérimentation des vacances. Les sujets d'inquiétudes sont abordés pour trouver des solutions ensemble.
- 5 – L'assemblée de départ** : Ce temps collectif convivial permet aux familles de régler les derniers détails et de se rassurer avant leur départ.

6 – L'expérimentation vacances : Départ en vacances en familles ! En gîte ou en camping, en voiture ou en train, en Bretagne ou dans une autre région... Des bénévoles mobilisés dans les environs du lieu du séjour et formés par l'association sécurisent la famille et facilitent son séjour.

7 – L'évaluation du projet vacances : Organisée sous forme d'un rendez-vous d'une journée ou d'un week-end, l'évaluation permet aux familles de faire le point sur le séjour vécu, les avancées en terme d'autonomie et sur l'accompagnement proposé par l'association.

Porteur de l'action

L'association Vacances et Familles 22.

Partenaires dans l'action

Travailleurs sociaux des Maisons du Département, Centres sociaux, bénévoles et professionnels d'associations en lien avec le public.

Partenaires financiers

L'Agence Nationale des Chèques-Vacances, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental.

Territoires couverts

Guingamp, Paimpol, Loudéac, Lannion, Tréguier et Saint-Brieuc.

Contact

Vacances et Familles 22

30 rue Brizeux

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.61.73.32

Mail : antenne22@vacancesetfamilles.asso.fr